

LES SYNDICATS

sont des acteurs clés dans la défense, la négociation et la mise en œuvre de la protection sociale et des droits d'allaitement pour tous les parents sur le lieu de travail. Les syndicats ont le pouvoir d'organiser, d'informer et de mobiliser les travailleurs, et de négocier des conventions collectives qui soutiennent l'allaitement maternel.

AVANTAGES DE L'ALLAITEMENT

L'allaitement maternel est important car c'est un moyen peu coûteux de procurer la meilleure alimentation possible au bébé. Cela protège le bébé contre les maladies courantes à court et à long terme. Cela réduit le risque de cancer et d'autres maladies chez la mère. Ne pas allaiter représente un coût énorme tant pour les familles que pour les nations. L'allaitement maternel est également une décision intelligente pour le climat et un élément clé des objectifs de développement durable.

L'OMS et l'UNICEF recommandent :

- ▶ L'initiation précoce à l'allaitement maternel dans l'heure suivant la naissance.
- ▶ L'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois.
- ▶ La poursuite de l'allaitement maternel jusqu'à l'âge de 2 ans ou plus, avec l'introduction d'aliments complémentaires (solides) adaptés et sûrs sur le plan nutritionnel dès 6 mois.



LA CHAÎNE CHALEUREUSE DE SOUTIEN À L'ALLAITEMENT MATERNEL : La Chaîne de soutien chaleureuse de WABA place la dyade mère-enfant au centre et respecte la chronologie des 1 000 premiers jours. Elle s'efforce de mettre en lien les différents acteurs en coordonnant les efforts à tous les niveaux afin de fournir une continuité des soins. Chaque acteur ou maillon de la Chaîne chaleureuse peut déjà faire partie d'une initiative existante. Avec des messages cohérents et des systèmes d'orientation appropriés tout au long de la chaîne de soutien, la dyade mère-bébé bénéficiera d'un appui continu et d'une assistance qualifiée. Ainsi toutes mères sont autonomisées par une expérience d'allaitement plus satisfaisante et plus efficace.

LES SYNDICATS peuvent soutenir l'allaitement de bien des façons :

1. Veillez à ce que la santé, la maternité, la paternité et les droits parentaux des travailleuses enceintes et allaitantes soient prioritaires pour le syndicat et sur le lieu de travail.
2. Élaborez et réviser les politiques de protection sociale des parents au travail et plaidez auprès des gouvernements pour la mise en œuvre et le renforcement des politiques conformément aux normes minimales de l'OIT telles que C183, R191, C156 et autres.
3. Négociez des conventions collectives sur les congés payés, la santé et la sécurité, l'assistance médicale, la sécurité de l'emploi et la protection contre la discrimination, sur les installations appropriées ainsi que sur les pauses d'allaitement lors du retour au travail, entre autres.
4. Assurez la mise en œuvre des politiques et des programmes de protection sociale des parents sur le lieu de travail et ailleurs.
5. Diffusez largement l'information, éduquez les travailleurs et formez les représentants syndicaux sur la protection sociale des parents, les questions relatives à l'allaitement et les droits.
6. Connectez-vous avec les réseaux et les alliés au niveau national et mondial pour s'assurer que les droits à l'allaitement sont inclus comme un élément clé de la campagne de protection sociale universelle.
7. Prenez garde à la commercialisation trompeuse et aux dons de substituts du lait maternel, de biberons ou de tétines. Cela n'est pas autorisé selon le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Informez les autorités compétentes si vous constatez de telles violations.
8. Et VOUS, comment pouvez-vous protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement ?



World Alliance for Breastfeeding Action (WABA)



Cette carte a été développée en collaboration avec
la Confédération syndicale internationale (CSI) & CSI-AP.

